

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

MARCHÉS PUBLICS - PRÉVALEC - TRANSPORT ET VALORISATION PONCTUELS DE PRODUITS ISSUS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS - APPROBATION DES MARCHÉS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025

MARCHÉS PUBLICS - PRÉVALEC - TRANSPORT ET VALORISATION PONCTUELS DE PRODUITS ISSUS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS - APPROBATION DES MARCHÉS

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et plus particulièrement la compétence en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) exploite une plateforme de compostage et de valorisation des déchets verts en régie sur le site du Vallon d'Arty à Niort. Le volume annuel est estimé à 19 000 tonnes de déchets verts issus des particuliers et des professionnels ;

Le traitement des déchets végétaux nécessite un broyage puis un criblage afin de séparer les matières et ainsi produire différents produits en direction des usagers ou des agriculteurs. Les procédés entraînent la production de matières non valorisables actuellement sur la plateforme car le service ne possède pas les machines nécessaires pour les valoriser.

Les présents accords-cadres à bons de commande vont permettre :

- D'assurer le transport de ligneux, de refus de crible et de déchets verts broyés du Vallon d'Arty vers des exutoires de valorisation et la livraison du broyat aux agriculteurs du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- D'assurer la valorisation matière ou énergétique des déchets verts sur des sites de traitement extérieur ;
- De disposer des solutions de déstockage lorsque la plateforme de valorisation est en surcapacité (pic d'activité, panne machine...) ;
- De respecter les volumes et tonnages de stockage réglementaires.

Une consultation en vue de passer ces accords-cadres a été lancée :

- **Lot N°1** : Transport et valorisation de ligneux ;
- **Lot N°2** : Transport de broyat ;
- **Lot N°3** : Transport et valorisation de refus de crible ;
- **Lot N°4** : Transport et valorisation de déchets verts broyés.

Après déroulement de la procédure et classement des offres, les entreprises ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

N° Lot	Désignation des lots	Entreprise / Code postal	Montant maximum contractuel € HT	Montant maximum contractuel € TTC
1	Transport et valorisation de ligneux	SAUR (56 Vannes)	252 000,00	265 860,00
2	Transport de broyat	BRANGEON Transports et Logistiques (49 Mauges sur Loire)	153 000,00	161 415,00
3	Transport et valorisation de refus de crible	BRANGEON Recyclage Atlantique (49 Cholet)	320 000,00	337 600,00
4	Transport et valorisation de déchets verts broyés	SAUR (56 Vannes)	200 000,00	211 000,00
TOTAL			925 000,00	975 875,00

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 10 juin 2025, au titre de ses compétences obligatoires a attribué les marchés aux entreprises ci-dessus ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les marchés décrits ci-dessus ;
- Autorise leur signature.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claire RICHECOEUR

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué